

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé



Encadrement

Compréhension

Engagement



CESA

Centre d'études stratégiques aérospatiales

www.cesa.air.defense.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

Armée
de l'Air

Le comité pédagogique

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Guillaume Gelée, *général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Martine Méheut, *présidente de l'Association européenne des enseignants.*

Michel Jarrety, *professeur à la Sorbonne.*

Brigitte Debernardy, *contrôleur général des armées.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Claude Carlier, *président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Aymeric Chauprade, *professeur de science politique à l'université de Neuchâtel.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Préface

Chers lecteurs,

Afin d'améliorer la cohérence globale et donc la qualité de la formation générale de l'officier, le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) est devenu depuis septembre 2006 une des composantes des Écoles d'officiers de l'armée de l'air (EOAA).

C'est donc très logiquement que les différentes publications destinées à compléter la culture générale des officiers (*Les Carnets du Temps*, *Les Fiches du CESA*, et *Les Cahiers du CESA*) seront dorénavant publiées sous le timbre du CEMS Air.

En votre nom à tous, chers lecteurs, j'adresse mes très sincères remerciements à celles et ceux, notamment au CESA, qui assurent depuis quatre années la réalisation de ces différentes revues qui font aujourd'hui référence. J'exprime toute ma confiance à l'équipe du colonel Nicod, commandant le CEMS Air, pour continuer à enrichir ces publications.

Les *Carnets du Temps* ont pour ambition de compléter vos connaissances générales en explorant des domaines très variés. Avec leurs onze thématiques principales, ils souhaitent nourrir votre curiosité, aiguïser votre sagacité. Ils vous invitent aussi à découvrir de nouvelles lectures.

Supervisés par des personnalités du monde académique, diplomatique, universitaire ou militaire, les articles sont rédigés dans un langage clair et didactique. Pour vous, jeunes officiers du ^{xxi}e siècle, ils constituent une référence culturelle. Car c'est par la compréhension du passé, des erreurs et des succès, que chacun d'entre vous armé de son esprit critique construira l'avenir.

« *La véritable école du commandement est la culture générale... au fond des victoires d'Alexandre on retrouve toujours Aristote* » écrivait le général de Gaulle dans *Vers l'armée de métier*. (1934)

Je vous invite à entamer ou poursuivre votre voyage au travers des siècles et des idées.

Général Gratien Maire
Commandant des écoles des officiers de l'armée de l'air

Objectifs pédagogiques des publications du CEMS Air

1. Les Carnets du Temps

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. Les Fiches du CESA

Les Fiches du CESA complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. Les Cahiers du CESA

Les Cahiers du CESA constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Les Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Col Eric Nicod

Rédacteur en chef :
Lcl Nicolas Naudin

Rédacteur en chef adjoint :
Asp Jeanne Thiberge

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Adj Jean-Paul Talimi
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgt Cassandre Davaic

Rédacteurs en chef techniques :

Cne Denis Poucet
Ltt Muriel Berger

Maquette :
M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Cal Julien Biguine
Avt Tatiana Romany

Correspondance :
CEMS Air - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Atelier de photographie et de reproduction de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00450 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Dominique Birades
Tirage 6 000 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales

La Fédération de Russie 4

Économie

L'inflation 6

Stratégie

Les principes de la stratégie 8

Philosophie

L'État selon Max Weber 10

Géopolitique

Les fondamentaux géopolitiques des Balkans..... 12

Histoire de l'aéronautique militaire

La crise de Suez (1956), *Sputnik 1* (1957)
et leurs répercussions sur la politique de défense
de la France 14

Droit et institutions

La Constitution de la V^e République..... 16

Sciences

L'Observatoire de Paris..... 18

Histoire

L'empire de Charlemagne 20

Pensée politique

Politie unitaire et fédération..... 22

La bibliothèque essentielle

Alfred de Vigny : *Servitude et grandeur militaires*
(1835) 24

Une œuvre remarquable du cinéma

Ran, ou l'histoire d'un chaos annoncé 26

Résonance du passé

Les philosophes arabo-musulmans..... 27

Au fil de la plume

..... 28

La Fédération de Russie

Après l'abolition du servage en 1861, le système autocratique de la Russie des tsars ne cesse de se déliter. Au cours de l'année 1905, le « dimanche rouge » de Saint-Petersbourg, la révolte du cuirassé *Potemkine*, ainsi que des émeutes paysannes illustrent le divorce entre pouvoir et société. Celle-ci, encore largement rurale, se voit refuser une véritable réforme agraire, alors que l'industrialisation naissante est incapable de répondre à un fort essor démographique. La première guerre mondiale précipite la fin de la société tsariste et pousse Nicolas II à abdiquer (il sera exécuté en 1918).

Sur le plan extérieur, les avancées dans le Caucase et en Asie centrale, où l'on construit le Transsibérien, et l'alliance franco-russe ne compensent pas un recul de la Russie sur le plan international après la vente de l'Alaska aux États-Unis (1867), les défaites en Crimée (1855) et surtout face au Japon (1905).

La révolution d'octobre 1917 ouvre la grande parenthèse de l'ère soviétique. Les bolcheviques menés par Lénine parviennent peu à peu à verrouiller l'appareil d'État et à prendre le pouvoir en 1921. Le pays est alors exsangue et la « nouvelle politique économique » (NEP) constitue un moment de répit. Après la mort de Lénine en 1924, Staline élimine progressivement ses rivaux et prend la tête de la naissante Union des républiques socialistes soviétiques en établissant une dictature.

La seconde guerre mondiale offre à l'URSS une place nouvelle en Europe, confirmée à la conférence de Yalta, tandis que le *Kominform* et l'idéologie du marxisme-léninisme constituent un formidable relais lui conférant une nouvelle sphère d'influence à l'échelle mondiale.

Mais l'incapacité du bloc soviétique à satisfaire les besoins de la population tant en biens de consommation qu'en matière de liberté scelle peu à peu l'échec du projet fondateur de la révolution socialiste à l'échelle mondiale. Le retrait en 1989 de l'Afghanistan (envahi dix ans auparavant) annonce la chute d'un système qui n'aura pas su résister à la compétition instaurée par la guerre froide, notamment avec le projet américain de « guerre des étoiles ». La *perestroïka* et la *glasnost* de Gorbatchev ne parviendront pas à sauver un régime qui s'écroule et voit en 1991 l'implosion de l'Union, dont certaines républiques, à l'image des pays baltes, ne rejoindront ni la Fédération de Russie, ni même la nouvelle Communauté des États indépendants (CEI).

L'irruption non maîtrisée du libéralisme touche de plein fouet et inégalement l'ensemble de la société russe. Alors que le niveau de vie d'une grande partie de la population chute dramatiquement, à l'image de l'espérance de vie, une minorité profite du chaos pour acquérir dans des conditions troubles de nombreux biens de l'ancienne Union soviétique ; ils forment cette nouvelle composante qu'est l'oligarchie. Face à ce délitement et avec le retour des libertés, l'Église orthodoxe reprend pied dans la vie sociale et politique russe. Parallèlement, la corruption ambiante et l'omniprésence des mafias n'encouragent pas les investissements étrangers indispensables pour irriguer une économie qui tarde à se développer, bien qu'elle hérite de l'époque soviétique des cadres bien formés et des pôles d'excellence dans les domaines militaire, spatial et nucléaire.

Dans ce contexte troublé, la population semble aspirer en priorité à une forme d'ordre, que le président Poutine se propose d'incarner, quitte à ce que le pouvoir tende vers l'autoritarisme.

Sur la scène internationale, la Russie, même si elle reprend la place de l'URSS au Conseil de sécurité de l'ONU, est brusquement reléguée à l'arrière-plan.

Elle n'a par exemple plus les moyens d'empêcher les frappes aériennes de l'OTAN en Serbie en 1999. En outre, si la lutte contre le terrorisme lancée en 2001 par les États-Unis offre un blanc-seing aux troupes russes en Tchétchénie, elle permet également aux Américains de prendre pied dans la traditionnelle sphère d'influence russe en Asie centrale et dans le Caucase, alors que l'extension de l'Union européenne la fait également reculer à l'ouest.

La convergence de la flambée des cours des matières premières et des premiers résultats de la politique économique de Vladimir Poutine replace la Russie au cœur des relations internationales grâce à ses réserves d'hydrocarbures. Ce retour de la « grande Russie » s'affirme par des prises de position fermes face aux projets de bouclier anti-missiles des États-Unis ou au développement de l'Union européenne, mais aussi au Conseil de sécurité des Nations unies.

Après une transition difficile qui avait relégué la Russie dans l'arrière-cour des grands du monde, celle-ci semble avoir retrouvé l'ambition et les atouts nécessaires pour son retour parmi les nations qui comptent.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

L'inflation

La définition de l'inflation comme un déséquilibre économique qui engendre une hausse continue du niveau général des prix est un concept extrêmement large parce que les types d'inflation sont nombreux et que le phénomène ne peut être appréhendé qu'à travers le symptôme commun à toutes les inflations, la hausse des prix, mesurée par l'indice des prix à la consommation.

C'est la nature du déséquilibre qui permet d'identifier le type d'inflation et de pouvoir en donner une explication.

L'inflation par la demande provient de l'excès de la demande sur l'offre. Au niveau global, la demande, qu'elle émane des ménages (consommation), des entreprises (investissement), de l'État (déficit) ou de l'extérieur (exportation), tend à dépasser l'offre. L'inélasticité de l'offre, son incapacité à répondre à l'accroissement de la demande (en raison, par exemple, d'une situation de plein emploi), explique donc ce type d'inflation. Le déséquilibre peut ne pas être global, mais sectoriel, et se diffuser dans l'économie.

L'inflation par les coûts situe l'origine de l'inflation dans un déséquilibre de la formation des prix au sein de l'entreprise : l'augmentation des coûts, qu'il s'agisse des coûts salariaux, du coût des consommations intermédiaires (pétrole par exemple) ou des coûts financiers, associée à la volonté des entreprises de maintenir leurs profits, favorise une hausse des prix.

Des explications structurelles sont à l'origine des analyses contemporaines : on parle alors d'**inflation structurelle**. Certaines caractéristiques des économies sont de nature à favoriser les mouvements de hausse des prix : faible concurrence, indexation des salaires débouchant sur une spirale inflationniste prix-salaires... Depuis le début des années 1980, les banques centrales des pays développés luttent contre l'inflation à la suite des chocs pétroliers qui avaient entraîné une inflation « à deux chiffres » dans les pays de l'OCDE, risquant de conduire à une hyperinflation, dont les expériences passées ont montré les effets ruineux (Allemagne, Amérique du Sud).

L'inflation à des taux plus modérés a, elle, des effets plus ambigus. D'une part elle provoque un transfert de richesse au détriment des créanciers et en faveur des débiteurs en allégeant la charge du remboursement réel des débiteurs (rente des débiteurs). Si l'inflation aboutit à une baisse du taux d'intérêt réel (que l'on peut définir sommairement comme le taux d'intérêt nominal moins le taux d'inflation), l'effet peut se révéler favorable pour un État endetté, qui voit se réduire la charge de sa dette, ou pour les producteurs, qui voient certains

investissements à crédit devenir rentables. Mais, d'autre part, l'inflation réduit la valeur réelle de l'épargne conservée sous une forme monétaire. Dans une économie inflationniste, le pouvoir d'achat de la monnaie diminue. Comme l'épargnant, un individu qui perçoit un revenu risque lui aussi d'être pénalisé. Même si ce revenu s'accroît en valeur nominale, sa valeur réelle, c'est-à-dire son pouvoir d'achat, est rognée par l'inflation si ce revenu augmente moins que les prix. Et surtout elle place les agents économiques en situation d'incertitude : elle brouille les calculs économiques des entrepreneurs, des ménages et de l'État. Le prix devient dépourvu de signification économique, n'étant plus qu'une représentation conventionnelle mettant en cause l'efficacité informationnelle des marchés.

De même que les effets précédents sont de nature à affecter la croissance économique et par extension l'emploi, les effets sur la compétitivité risquent de se répercuter sur le solde du commerce extérieur. La hausse des prix dans un pays pénalise les exportations, mais favorise les importations. Elle contribue également à déprécier la valeur de la monnaie nationale sur le marché des changes. Les phénomènes inflationnistes demeurent un terrain de discordes entre les économistes. Considérée à certaines époques (entre autres les Trente Glorieuses) comme plutôt bénéfique tant qu'elle se manifeste à un taux modéré, l'inflation devient à d'autres le mal absolu, contre lequel il faut lutter. La distinction dépend de la réponse à cette question : quel est le seuil en dessous duquel l'inflation est considérée comme acceptable, ou même bénéfique ? Mais comment déterminer le taux d'inflation compatible avec la croissance ? Quel est le taux limite de cette inflation alors qu'elle risque d'être un phénomène de type cumulatif ? C'est tout le problème posé aux grandes banques centrales chargées de préserver la relative « stabilité des prix », problème de retour au centre des préoccupations politiques, la hausse du cours de l'euro et les débats sur la gouvernance de la Banque centrale européenne. Plus important encore, apparaît une nouvelle forme d'inflation : l'inflation ne prend plus la forme d'une hausse du prix des biens et services, mesurée par l'indice des prix à la consommation qui ne connaît plus qu'une progression modérée et relativement stable. Elle peut se manifester par une hausse du prix des actifs (*asset inflation*). S'ils montent trop dans le domaine boursier ou immobilier, il y a une bulle spéculative ; l'expérience montre que la bulle débouche sur un *krach*. Les **banques centrales** sont conduites à une réflexion sur les moyens de prévoir et de tenter d'enrayer cette nouvelle forme d'inflation.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Les principes de la stratégie

Napoléon en parlait en termes simples : « *Les principes de César ont été les mêmes que ceux d'Hannibal : tenir ses forces réunies, n'être vulnérable sur aucun point, se porter avec rapidité sur les points importants, s'en rapporter aux moyens moraux, à la réputation de ses armes, à la crainte qu'il inspirait, et aussi aux moyens politiques pour maintenir dans la fidélité ses alliés et dans l'obéissance les peuples conquis.* » Jomini soulignait leur caractère immuable : même si l'armement et les techniques évoluent, « *la stratégie et ses principes demeurent* ».

Ainsi, les doctrines militaires actuelles, telles que l'instruction sur l'emploi des forces terrestres (1994) ou encore le *Field-Manual 100-5* (1993) de l'armée américaine s'appuient sur ces principes de stratégie : l'activité, l'économie des forces, la concentration, la masse ainsi que la direction et l'objectif.

L'activité commande l'engagement avec l'ennemi, tant pour lui ôter sa liberté d'action que pour maintenir la cohésion et le moral au sein des forces. En effet, les périodes d'inactivité ont souvent entraîné un relâchement aux conséquences cruelles. Cependant il existe un danger : le point d'équilibre entre « activité » et « activisme », facteur d'une usure excessive, est difficile à trouver.

L'économie des forces nécessite la recherche de leur usage optimal mais s'apparente plus, aujourd'hui, à l'économie des moyens. Alors qu'en phase de préparation elle impose de proportionner les moyens au but, en phase d'exécution, l'économie des forces impose de proportionner les buts aux moyens consommés.

La concentration commande de réunir le maximum de forces au point choisi de manière à disposer d'une masse de manœuvre ou de choc qui permettra « *de se trouver le plus fort au bon endroit et au bon moment* »⁽¹⁾. Elle ne doit cependant pas se faire au détriment d'autres principes et ne doit pas, non plus, ignorer la diminution de l'effet de surprise, rendu plus difficile à obtenir.

La masse doit submerger l'adversaire sous le poids du nombre à condition, pour Clausewitz, « *qu'elle soit assez considérable pour contrebalancer les autres circonstances* » (supériorité technique, intelligence de l'adversaire). Cependant les masses sont souvent frappées d'inertie et se révèlent plus difficiles à commander ; c'est pourquoi la majorité des stratégestes ne retiennent pas la masse au nombre des principes.

La direction et l'objectif indiquent l'axe selon lequel doivent être menées les opérations. La direction est le complément logique de la concentration et doit être constamment adaptée à l'évolution de la situation. En 1914, l'un des fac-

teurs du rétablissement des Français sur la Marne fut leur retraite qui incita l'ennemi à faire un choix : suivre le gros des bataillons français sur le terrain qu'ils avaient choisi pour leur repli, ou bien tenter de s'emparer de Paris, au risque d'offrir aux forces françaises la liberté de contre-manœuvrer.

Les Français ont ainsi, bien qu'étant en position défensive, su garder leur **liberté d'action**, autrement dit ne pas subir la loi de leur ennemi. Dans l'entre-deux-guerres, le général Loizeau exprime les modalités de ce principe : renseignement, couverture, articulation du dispositif et coordination des efforts dans le



Bataille de Stalingrad.

temps et dans l'espace. **L'initiative** consiste justement à ne pas attendre l'action de l'ennemi mais à anticiper sur lui de manière à lui ôter sa liberté d'action et à le contraindre à subir notre volonté. Elle doit toujours être recherchée : « *Prenez, conservez, et exploitez l'initiative* », dit le *Field-Manual 100-5*. L'initiative implique que les moyens soient disponibles dans les plus brefs délais et que les buts politico-militaires soient bien fixés. Mais elle n'est pas réservée aux seuls attaquants : le défenseur peut très bien reprendre une part d'initiative en refusant la bataille pour se reporter en arrière et profiter de l'usure et de l'étirement des lignes de l'ennemi (bataille de Stalingrad, printemps 1942).

C'est pourquoi, notamment, le **principe de sûreté** implique de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution d'une opération ou d'une campagne sans risquer d'être surpris par un mouvement imprévu de l'ennemi. La sûreté est le préalable à toute action tactique.

Les principes de la stratégie permettent ainsi de « *ne pas subir la loi de l'ennemi* », ou le moins possible, et « *de s'assurer la supériorité sur le (ou les) point(s) choisi(s) par une action rapide et déterminée* ». Néanmoins, « *le génie agit par inspiration. Ce qui est bon dans une circonstance est mauvais dans une autre, mais il faut considérer les principes comme des axes auxquels se rapporte une courbe. C'est déjà quelque chose que, dans telle ou telle occasion, on pense que l'on s'écarte des principes* »⁽²⁾.

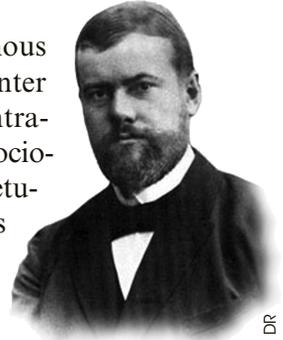
1. Jullian S. Corbett, *Principes de stratégie maritime*.

2. Cité dans général Camon, « La stratégie et son étude », *Revue militaire générale*, mai 1937.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Coutau-Bégarie, président de l'Institut de stratégie comparée

L'État selon Max Weber

L'État est la forme d'organisation politique que nous connaissons dans la société occidentale moderne. Tenter de le définir revient à s'interroger sur trois notions centrales : la souveraineté, le pouvoir et la légitimité. Le sociologue allemand Max Weber (1864-1920) s'est attaché à étudier les fondements du pouvoir politique et les sources de légitimité justifiant la domination de l'État sur les gouvernés.



I. L'État comme institution

Dans *Économie et société*⁽¹⁾, Max Weber définit l'État comme « *une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque et en tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime* », le tout « *à l'intérieur d'un territoire géographique déterminable* ».

« *Comme tous les groupements politiques qui l'ont précédé, l'État consiste en un rapport de domination de l'homme par l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime* », précise-t-il dans *Le Savant et le Politique*.⁽²⁾

Ces définitions restées célèbres reposent sur quatre éléments fondamentaux. Tout d'abord, l'État de Max Weber est un **espace géographiquement délimité** dont le caractère institutionnel introduit l'idée de **rapports d'autorité à obéissance** et dont la pérennité présuppose la réalisation d'une **double condition** (« *lorsque et en tant que* », « *avec succès* »). Enfin, Max Weber attribue à l'État le **monopole de la légitimité**.

L'État est donc une institution qui a le pouvoir de contraindre les gens (leur faire payer des impôts, les envoyer à la guerre, les mettre en prison...). Toutefois, le recours à la violence (peine de mort notamment) constitue l'option ultime dont disposent les dirigeants pour mener à bien la conduite des affaires de l'État : « *La menace et, éventuellement, l'application de la violence, en est assurément le moyen spécifique et partout elle est, en cas de défaillance des autres moyens, l'ultima ratio* ». ⁽³⁾

L'État se caractérise également par la mise en place d'un **pouvoir « légal-rationnel »** qui passe entre autres par l'adoption de règles de gestion de la société et par la constitution d'un corps de fonctionnaires.

II. La légitimité du pouvoir

Pour Max Weber, toute socialisation passe par une forme de domination, d'adhésion proche de la soumission volontaire qui dépend des qualités que le dominé prête à celui qui commande. L'État, en tant qu'organisation sociale, n'échappe pas à cette règle. Sa légalité est fondée sur la conviction qu'ont les citoyens qu'il est juste de lui obéir. Mais la légalité n'implique pas la légitimité. Les lois antijuives promulguées par l'administration de Vichy étaient légales dans le sens où elles ont été édictées par des instances qualifiées. Pourtant, le régime de Vichy était illégitime, tout comme les lois précitées.

Le sociologue allemand distingue trois grandes sources de légitimité. La **légitimité légale** repose sur la « *croyance en la légalité des règlements arrêtés et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens* ». La **légitimité traditionnelle** revêt « *un caractère exceptionnel, reposant sur la croyance quotidienne en la sainteté de ceux qui sont appelés à exercer l'autorité par ces moyens* ». Enfin, la **légitimité charismatique** repose sur la « *soumission au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne* ».

Pour durer, toute domination doit faire naître et renforcer une croyance en sa légitimité. L'État, pour asseoir sa domination et la faire accepter aux gouvernés, doit exercer son pouvoir d'une manière qui apparaisse juste et fondée, les gouvernés acceptant de lui abandonner le monopole de la violence légitime.

1. *Économie et société*, Max Weber, Collection Pocket Agora, 2003, p. 96 à 100.
2. *Le Savant et le Politique*, Max Weber, La Découverte, 2003.
3. *L'Ultima ratio regum*, ou le dernier argument des rois, est la devise que Louis XIV avait fait graver sur ses canons.

Sous la haute direction de madame Martine Méheut, présidente de l'Association européenne des enseignants

Les fondamentaux géopolitiques des Balkans

L'histoire géopolitique des Balkans est marquée par des mouvements de peuples sur des territoires fortement disputés, engendrant des revendications territoriales incessantes qui mettent en évidence l'inadéquation des frontières des peuples et des frontières des États. Ce sont les différentes vagues d'occupation des Balkans qui ont donné un rôle prépondérant à la religion dans le processus de formation des identités.

Un peu d'histoire

Depuis plusieurs années, les conflits intra-étatiques remplacent les confrontations entre pays. Ce constat révèle le nombre important de régions où l'inadéquation entre État et ethnie est criante. La montée des nationalismes s'appuie sur des critères observables – ethnie, langue ou religion – mais aussi sur un sentiment d'adhésion nationale : les crises des Balkans en sont un exemple. Cette région, qui s'étend de Zagreb au Bosphore, et de la Hongrie à l'extrémité septentrionale de la Grèce, est marquée par une histoire qui a dessiné une mosaïque de peuples aux fortes diversités culturelles. Le schisme de 1054, qui divisa la chrétienté, et les conquêtes ottomanes, dont la pointe géographique atteint les frontières occidentales de l'actuelle Bosnie-Herzégovine, ont créé les principales lignes de fracture historiques des Balkans. La région est le siège de trois importantes religions : orthodoxe, catholique et musulmane. Ces trois communautés possèdent une identité nourrie par la nostalgie et par les haines léguées par l'histoire. Longtemps assujettis par des pouvoirs centraux puissants, et alors que chaque communauté n'était pas satisfaite de ses frontières physiques, ces nationalismes ont explosé en 1991 dans un déchaînement de violence et de purifications ethniques.

L'éclatement de la Yougoslavie

La décennie 1990 fut marquée par la guerre dans les Balkans qui causa 250 000 morts et plusieurs millions de réfugiés, l'éclatement de l'État yougoslave et la fin d'une société multiethnique. La Slovénie, dont la population est homogène (presque exclusivement catholique), obtint aisément son indépendance. La Croatie, en déclarant son indépendance, provoqua la réaction de l'armée fédérale yougoslave donnant lieu à d'importants combats dans les zones à minorité serbe. La Bosnie-Herzégovine, où cohabitent trois religions (une dominante musulmane qui revendique un État indépendant, une majorité d'orthodoxes chez les Serbes et de catholiques chez les Croates), a été le

théâtre des affrontements les plus violents. Elle est désormais un État indépendant comprenant deux entités : une Fédération croato-bosniaque et une République serbe de Bosnie. La Serbie se retrouve confinée dans des frontières qu'elle ne peut accepter. Imposés par les grandes puissances, les accords de Dayton⁽¹⁾ ne résolvent en rien les antagonismes antérieurs au conflit. Désormais trois problèmes centraux peuvent être résumés ainsi : la criminalisation des pays balkaniques avec la présence de mafias et de corruption dans toute la région, l'organisation politique et financière du retour des réfugiés et l'enrayement des velléités d'indépendance des autres entités afin d'éviter un nouvel embrasement (Albanais du Kosovo, Monténégrins, Serbes de Bosnie, Albanais de Macédoine).

Le Kosovo : dernier enjeu ?

La situation du Kosovo, à la croisée des revendications nationalistes serbe et albanaise qui font de cette région le berceau historique de leur culture, est chaotique. Les mafias albanaises, les violences de l'UÇK⁽²⁾ (organisation albanophone indépendantiste) ont provoqué les répressions serbes, et les déplacements de populations alimentent un climat d'insécurité malgré la présence de forces militaires étrangères⁽³⁾. Depuis, les minorités des enclaves serbes sont brimées par la majorité albanaise.

Les Serbes militent pour leur rattachement à la république sœur de Serbie alors que les Albanais revendiquent une indépendance pure et simple. La communauté internationale, cherchant à ménager les deux camps, reste divisée sur le devenir de cette province.

L'indépendance du Kosovo, en entérinant le remplacement à l'échelle d'un siècle d'une population (serbe) par une autre (albanaise) ouvrirait sans doute la boîte de Pandore des identitarismes dans les Balkans et bien au-delà.

1. En 1995, sur la base aérienne de Wright-Patterson, près de Dayton, dans l'Ohio, aux États-Unis, se déroulèrent des négociations entre les présidents serbe (Slobodan Milosevic), croate (Franjo Tudjman) et bosniaque (Alija Izetbegovic) afin de mettre fin aux combats qui ravageaient la Bosnie-Herzégovine. Les accords de Dayton créent une « confédération en deux entités : la Fédération croato-musulmane qui couvre 51% du territoire bosniaque et une République serbe couvrant 49% de la Bosnie » (extrait du « Dessous des cartes » de Jean-Christophe Victor, éditions Arte-Tallandier) ainsi que le déploiement d'une force de paix multinationale, l'IFOR.

2. L'Armée de libération du Kosovo ou UÇK (en albanais : *Ushtria Çlirimtare e Kosovës*)

3. La force pour le Kosovo (KFOR) fut déployée à partir du 12 juin 1999 à l'issue de la guerre du Kosovo pour stabiliser la région, en vertu de la résolution n° 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU dans le cadre de l'opération *Joint Guardian*.

La crise de Suez (1956), *Spoutnik 1* (1957) et leurs répercussions sur la politique de défense de la France

Le virage français vers l'arme nucléaire et ses vecteurs.

En juillet 1956, la décision du colonel Nasser de nationaliser le canal de Suez⁽¹⁾, en réponse aux refus britannique, français et américain de participer au financement d'un barrage hydro-électrique sur le Nil, à Assouan, ainsi que de livrer des armes modernes à l'Égypte, entraîne une grave crise internationale.

Au cours d'entretiens secrets du 26 septembre au 22 octobre 1956, les ministres des Affaires étrangères britannique, Selwyn Lloyd, et français, Christian Pineau, auxquels s'est joint le chef du gouvernement israélien, Ben Gourion, se mettent d'accord sur un scénario de guerre : Israël attaquera l'Égypte ; aussitôt, Londres et Paris, estimant la liberté de navigation menacée, exigeront un cessez-le-feu, débarqueront des troupes et occuperont provisoirement la zone du canal. Les interventions israéliennes, britanniques et françaises se déroulent selon le plan convenu. L'armée égyptienne est en déroute quand les États-Unis font savoir qu'ils désapprouvent



En 1956, les États d'Europe cèdent à la démonstration de force du colonel Nasser.

l'intervention pour laquelle ils n'ont pas été consultés. De son côté, l'URSS demande l'arrêt immédiat des combats et le règlement du problème par l'ONU. Dans la lettre adressée à la France, le 5 novembre, le maréchal Boulganine, président du Conseil des ministres de l'URSS, assortit sa demande de menaces nucléaires à peine voilées. Le 6 novembre, abandonnés par les Américains et menacés par les Russes, Britanniques et Français cèdent.

Pour les Britanniques, la déception est grande : ils en tirent la conclusion qu'il leur est désormais impossible d'être en désaccord majeur avec Washington. La politique de coopération avec les États-Unis est dorénavant prioritaire. En France, l'amertume est également importante, mais les conclusions sont très différentes. Le président du Conseil, Guy Mollet, jusqu'alors partisan de la renonciation unilatérale à l'arme atomique, décide d'en doter la France. Le 30 novembre 1956, soit

moins d'un mois après le cessez-le-feu en Égypte, le ministre des Armées, Maurice Bourgès-Maunoury et le secrétaire d'État aux Questions atomiques, Georges Guille, signent un protocole d'accord définissant un programme de travaux nucléaires à réaliser sur cinq ans et répartissant la responsabilité des études et des essais entre les Armées et le Commissariat à l'énergie atomique. Dès lors, les questions atomiques prennent un aspect officiel.

Le 7 décembre, à l'Assemblée nationale, le rapporteur de la commission de la Défense nationale recommande la fabrication de l'explosif nucléaire et de l'avion porteur stratégique. Le 19 décembre, est émise la fiche programme concernant un bombardier stratégique porteur d'une charge nucléaire. C'est le début du programme *Mirage IV*. Le processus est désormais enclenché.

Le 25 juillet 1957 est adopté un deuxième plan quinquennal nucléaire civil, mais qui comprend un premier financement pour les études d'une usine de séparation isotopique devant produire de l'uranium 235. Cette volonté est néanmoins compromise par l'intensification des opérations en Algérie et par leur coût croissant. C'est alors qu'intervient un événement qui bouleverse toute la stratégie militaire. Le 4 octobre 1957, l'URSS lance le premier satellite artificiel, *Sputnik 1*, à partir d'une fusée militaire transformée. Le 28 février 1958, à l'Assemblée nationale, le secrétaire d'État aux Forces armées air, Louis Christiaens, constatant l'existence d'engins intercontinentaux, annonce qu'il compte en doter la France. Le 11 avril 1958, le président du Conseil, Félix Gaillard, décide de faire prendre les mesures nécessaires à la réalisation d'explosions atomiques expérimentales pour le premier trimestre de 1960⁽²⁾ et approuve le choix de Pierrelatte comme site de l'usine de séparation isotopique. Cette usine, aboutissement du programme militaire, marque la volonté de posséder des armements au plus haut niveau, comme celui de la bombe H thermonucléaire.

Alors que s'effondre la IV^e République, sont prises les décisions, quasi irréversibles, de posséder l'arme nucléaire et ses vecteurs. L'arrivée du général de Gaulle et la mise en place des institutions de la V^e République donnent aux secteurs nucléaire, aéronautique et spatial une dimension nouvelle qui mène à la réalisation d'une force nucléaire stratégique autonome dans laquelle l'armée de l'air a la responsabilité de créer et de mettre en œuvre les deux premières générations.

1. En réalité, il s'agit de la nationalisation de la Compagnie internationale de Suez, qui a une concession pour 99 ans, depuis 1869, le canal lui-même appartenant à l'Égypte. La Compagnie assure le fonctionnement des passages, l'entretien et les réparations, moyennant des redevances.

2. La première bombe atomique française explose au Sahara le 13 février 1960.

La Constitution de la V^e République

Tout en s'inscrivant dans la tradition démocratique et républicaine fondée sur la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 complétée par les droits sociaux reconnus en 1946, la Constitution de 1958 diffère notablement de celle qui l'a précédée : elle a créé une forme originale d'organisation des pouvoirs publics dont le caractère hybride a permis une pratique très différente selon le poids politique du président de la République, évoquant tantôt un régime parlementaire (notamment en période de cohabitation), tantôt un régime présidentiel (comme aujourd'hui).

Depuis 1791, date de sa première Constitution, la France a connu une histoire constitutionnelle mouvementée : pas moins d'une quinzaine de lois fondamentales se sont ainsi succédé jusqu'à la V^e République. Cette instabilité institutionnelle, trait distinctif de notre histoire politique, traduit les nombreux changements de régime de notre pays, dont la V^e République est le dernier. Adoptée dans le contexte de la grave crise qui ramena le général de Gaulle au pouvoir, la Constitution du 4 octobre 1958 a voulu tirer les leçons des désastres subis par la France dans son histoire récente, et l'effondrement de juin 1940 n'a pas occupé dans l'esprit des constituants une place moindre que les événements insurrectionnels de mai 1958. Depuis la fin de la première guerre mondiale, l'impuissance des pouvoirs publics à conduire dans la durée, à cause d'une instabilité gouvernementale croissante, la politique que les circonstances exigeaient, s'est trouvée au cœur des travaux : la volonté de s'en prémunir apparaît comme l'un des ressorts des choix constitutionnels que de Gaulle a fait prévaloir.

Le président de la République devient la clé de voûte des institutions. Il exerce des fonctions qui ne sont plus seulement la traditionnelle incarnation de l'État. Avec son élection au suffrage universel direct après 1962, sa qualité de représentant des citoyens lui confère dans l'exercice du pouvoir une légitimité personnelle distincte de celle du Premier ministre. Le président de la République a également une fonction de sauvegarde qui va au-delà du rôle de gardien des institutions : il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités ; pour cela, la Constitution lui reconnaît une autorité personnelle directe sur tout ce qui touche à la défense et lui octroie des pouvoirs exceptionnels dans les situations graves. Le prési-

dent de la République a enfin une fonction d'arbitrage qui va de la nomination du Gouvernement, voire de sa révocation, à la dissolution de l'Assemblée nationale et au recours au référendum.

La fonction gouvernementale voit son autonomie consacrée. Alors qu'auparavant le Parlement pouvait librement voter des lois dans toutes les matières, le Gouvernement joue désormais un rôle directif dans la procédure législative et bénéficie d'un domaine normatif propre : le domaine réglementaire englobe en effet tous les objets qui ne sont pas du domaine de la loi défini à l'article 34, et le Conseil constitutionnel, chargé du contrôle de la constitutionnalité des textes votés, veille au respect de ses prérogatives. Dans la même logique, l'autonomie de la fonction gouvernementale implique que le Gouvernement n'a pas à s'assurer sans cesse de la confiance des députés, qui doit être présumée ; il ne peut plus être renversé en dehors d'une procédure très stricte.



DR

En 1958, le président Coty fait appel au général de Gaulle.

Enfin, de nombreuses dispositions de « parlementarisme rationalisé » mettent à mal la tradition de souveraineté parlementaire. Pour interdire au Parlement la tentation de gouverner indirectement en faisant et dé faisant les gouvernements comme autrefois, la Constitution de 1958 encadre toute son activité au profit de l'exécutif, quitte à forcer la main de la majorité. Bien connu des médias, l'article 49-3, qui prévoit qu'un texte est considéré comme adopté si une motion de censure n'intervient pas dans un délai fixé lors-

que le Premier ministre y a engagé la responsabilité du Gouvernement en est un exemple.

L'histoire de la V^e République montre que l'objectif de renforcement de l'exécutif au risque d'un encadrement excessif du Parlement a été atteint. Elle montre aussi que la Constitution issue des conceptions de De Gaulle a pu être interprétée différemment par ses successeurs confrontés à des contextes tout autres marqués principalement, sur le plan politique, par les cohabitations successives, et, sur le plan juridique, par les conséquences de l'insertion de la France dans l'Union européenne.

L'Observatoire de Paris

Dans l'étude de la nature, le XVII^e siècle fut marqué par une révolution intellectuelle, amorcée notamment par les travaux scientifiques de Galilée. Des sociétés et des académies naissent partout en Europe et, en 1665, des membres de la communauté scientifique française élaborent le projet de fonder une « Compagnie des sciences et des arts ». Dans le même temps, l'astronome et physicien Auzout démontre à Louis XIV le besoin de créer un observatoire astronomique. La nécessité d'élaborer des moyens de navigation sûrs grâce à l'étude précise des mouvements des astres, afin de permettre l'exploitation rationnelle des colonies, entraîne un élan puissant de sécularisation de l'activité scientifique. L'astronomie devient l'affaire de fonctionnaires royaux, délivrés de l'obligation alimentaire de l'astrologie. La concurrence économique féroce avec l'Angleterre, qui construit l'Observatoire de Greenwich, fait le reste.

Le roi et Colbert vont satisfaire les vœux d'Auzout dans le cadre d'un même plan : l'Académie royale des sciences tient sa première séance le 22 décembre 1666 et un terrain est acheté le 7 mars 1667 pour bâtir l'Observatoire royal. Le 21 juin 1667, jour du solstice d'été, les mathématiciens de l'Académie tracent sur le terrain, à l'emplacement actuel du bâtiment, le méridien de Paris et les autres directions nécessaires à l'implantation exacte de l'édifice dont les plans seront dessinés par Claude Perrault (frère du conteur Charles Perrault). Les travaux de construction seront achevés en 1672 et les travaux d'aménagement en 1683.

Durant le premier siècle de son existence, l'Observatoire fut placé sous la tutelle de l'Académie des sciences. En 1669, le roi Louis XIV attribua à Jean-Dominique Cassini, dit Cassini I^{er}, le titre de directeur de l'Observatoire. En cent vingt-cinq ans, quatre générations de Cassini se succéderont à la tête de l'Observatoire jusqu'à la Révolution. Les travaux et les découvertes de la dynastie des Cassini, dont le nom reste l'empreinte majeure de l'Observatoire, ont largement contribué au progrès et au renom de l'astronomie, de la cartographie et de la géodésie françaises.

Après la Révolution, l'Observatoire fut laissé à l'abandon et resta inactif pendant deux années. En 1795, le Bureau des longitudes hérita de l'Observatoire qui développa alors ses activités à vocation pluridisciplinaire. Le système métrique, mis en place par Lavoisier⁽¹⁾, fera aboutir le projet d'unification des mesures présenté par Talleyrand à l'Assemblée constituante de 1790. Dans le domaine de la physique, les recherches ont abouti à de grandes découvertes

par François Arago (en électromagnétisme et sur la polarisation) et par Léon Foucault (le fameux « pendule de Foucault » qui démontre le phénomène de rotation de la Terre). En France, le développement du chemin de fer imposa en 1891 l'unification nationale de l'heure dont la référence fut celle du méridien de Paris. En 1919, le Bureau international de l'heure (BIH) fut créé et son siège se situait à l'Observatoire de Paris. Sa mission consistait à centraliser les déterminations de l'heure faites dans le monde, à les analyser et à en déduire l'échelle de temps universel. Le BIH fut dissous en 1988. Deux organismes lui sont désormais substitués : le Service international de la rotation terrestre et le Bureau international des poids et mesures.



DR

L'Observatoire de Paris.

Selon un décret constitutif, l'Observatoire de Paris, dirigé par un président élu assisté de deux vice-présidents, d'un conseil d'administration et d'un conseil scientifique, remplit aujourd'hui trois missions fondamentales. Il est chargé de fournir aux communautés nationale et internationale des services liés à ses activités de recherche, qui contribuent au progrès de la connaissance de l'Univers, et de mettre en œuvre des activités de coopération internationale. La formation initiale et continue et la diffusion des connaissances font également partie des prérogatives de l'Observatoire. La recherche scientifique s'organise autour des principaux thèmes relatifs à l'astronomie et à l'astrophysique comme les systèmes planétaires, la physique des étoiles et des galaxies, le Soleil et le milieu interstellaire. Elle est structurée en cinq laboratoires, une unité scientifique située à Nançay et un institut. Chacune de ces composantes est associée au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), en tant qu'unité mixte de recherche.

Implanté sur les sites de Paris, Meudon et Nançay, l'Observatoire de Paris est un centre de recherches en astronomie et astrophysique dont l'histoire a toujours revêtu une dimension internationale. Entre tradition et modernité, cet établissement est le plus ancien et l'un des plus importants encore en service dans le monde.

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 39.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

L'empire de Charlemagne

Aboutissement d'un projet religieux et politique, le couronnement impérial de Charlemagne, le 25 décembre 800, est un événement fondamental de l'histoire de l'Occident qui marque la renaissance d'un empire universel. À juste titre, Robert Folz pose la question : « *Comment il a pu se faire que le roi des Francs soit promu à une dignité éteinte depuis plus de trois siècles et paraisse ainsi successeur des anciens césars ?* » Cet empire qui s'étend sur une grande partie du continent européen se prétend romain, mais ses fondements et sa réalité sont bien différents et il ne survit guère à son fondateur. Néanmoins, l'empire de Charlemagne témoigne d'une éclosion culturelle et intellectuelle à l'échelle de l'Occident qualifiée de « *renaissance carolingienne* ».

Charlemagne roi des Francs et empereur des Romains

La dynastie carolingienne commence en 751 avec l'avènement de Pépin III (dit le Bref) qui évince le dernier souverain franc mérovingien. À la mort de Pépin le Bref en 754, ses deux fils, Charlemagne et Carloman, se partagent le royaume, suivant en cela la loi salique. Le royaume franc ne retrouve donc son unité qu'avec la disparition de Carloman. Charlemagne impose alors sa marque par une série de réformes qui transforment le royaume franc, ainsi que par une série de conquêtes qu'accompagne une intense évangélisation :

- 772-804, conquête de la Saxe ;
- 774, sur la demande du pape Adrien I^{er}, Charlemagne intervient en Italie, soumet les Lombards et se proclame roi de ce peuple ;
- 778, échec de l'expédition en Espagne et embuscade de Roncevaux (mort du comte de la marche de Bretagne, Roland) ;
- 782, annexion de la Frise orientale ;
- 788, incorporation de la Bavière au royaume franc ;
- 801-811, conquête de la marche d'Espagne (qui recoupe la Catalogne).

Pour autant, la dynamique d'expansion territoriale est fortement ralentie par des révoltes dues aux excès de l'administration franque, notamment en Saxe.

Cette entreprise d'unification religieuse entreprise par un roi chrétien garant de l'ordre moral et religieux, l'association de l'épiscopat franc à la gestion des affaires du royaume, la protection armée accordée à l'Église romaine⁽¹⁾ et, parallèlement, le déclin de l'influence de Constantinople, tout cela encourage Charlemagne à réactiver le titre impérial à son profit. Ainsi le 25 décembre de l'an 800, trois siècles après la destitution de Romulus Augustule – dernier détenteur du titre d'empereur d'Occident –, le pape Léon III sacre Charlemagne empereur des Romains.



DR

Charlemagne et ses écoliers,
par Karl von Blaas.

La renaissance carolingienne

L'empire franc connaît alors une période de renaissance culturelle et religieuse. Associée à la gestion temporelle du royaume puis de l'Empire, l'Église est le pilier du relèvement intellectuel et culturel voulu par Charlemagne. S'appuyant sur des clercs et des lettrés (Alcuin, Strabon, Loup de Ferrières...), l'empereur édicte une série de capitulaires visant à l'installation de nouveaux établissements d'enseignement destinés aussi bien à la formation des clercs qu'à celle des laïcs.

Cette renaissance carolingienne se caractérisa par un renouveau artistique nourri d'influences multiples (antique, byzantine, anglo-saxonne) dont Aix-la-Chapelle est emblématique d'un point de vue architectural. L'art de l'enluminure et la peinture murale constituèrent également des illustrations de cette éclosion artistique.

La brève renaissance de l'Empire d'Occident

Dès la mort de Charlemagne en 814, des forces centrifuges travaillèrent au démembrement de l'empire d'Occident. On peut dénombrer trois causes d'ordre structurel à son effondrement :

- attaché au gouvernement des hommes (et non d'un territoire), le souverain franc ne peut instituer un corps de fonctionnaires nécessaire à la consolidation d'un empire pourvu d'une faible armature administrative ;
- l'idée féodale prévaut rapidement sur l'idéal impérial. La vassalité devient progressivement l'un des principaux ferments de décomposition de la fragile centralité carolingienne à laquelle les élites adhèrent peu ;
- enfin, rien ne vient se substituer à la loi salique. L'idée du partage du territoire entre les héritiers l'emporte sur l'unité territoriale : ainsi ses successeurs ne tardent pas à s'entre-déchirer.

In fine, à l'issue d'une guerre civile qui fait rage depuis 829, le traité de Verdun (843) divise le territoire de l'empire entre les trois fils de Louis le Pieux (Lothaire I^{er}, Louis le Germanique et Charles le Chauve) et met fin *de facto* à l'empire carolingien.

1. Elle se traduit très concrètement par le soutien du roi franc au pape Étienne II en 754 contre les Lombards et la dotation de la papauté des 23 villes de l'exarchat de Ravenne (constituant ainsi, avec la région de Rome, l'État pontifical). Le souverain des Francs est fait Patrice des Romains, titre que Charlemagne porte à son tour dès 774 au cours d'actions similaires.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

Politie unitaire et fédération

La structure des politiques peut être unitaire ou fédérale. Le fonctionnement d'une fédération repose sur la mise en œuvre des principes de subsidiarité et d'immédiateté.

Les données empiriques révèlent, outre un mode tribal qui a dominé pendant des millénaires et n'a pas entièrement disparu aujourd'hui, deux modes d'organisation des politiques. Le **mode unitaire** conçoit et vise un espace politique homogène et isotrope, strictement distinct des espaces politiques extérieurs. Le pouvoir politique prétend s'imposer également au centre et à la périphérie. Les contraintes géographiques et techniques pesant sur les communications rendent cet idéal illusoire. Elles imposent la distribution de la politique en une hiérarchie fixe de niveaux stables d'intégration, par exemple la commune, le département, la région ou la province, la « nation »⁽¹⁾. Chaque niveau reçoit d'en haut et du centre des délégations d'attribution et de pouvoir, pour gérer les affaires communes au mieux, mais il demeure responsable de ses actions devant le centre. Le pouvoir est déconcentré et non pas décentralisé, et il ne l'est que pour autant que les contraintes d'efficacité l'exigent. Tous les royaumes et tous les empires ont reposé sur ce mode d'organisation pendant des millénaires, car il était la seule solution accessible pour les problèmes d'espace, de nombre et de complexité.



DR

À l'issue de la guerre de Sécession, le mode fédéral s'affirma comme le principe fondateur des États-Unis d'Amérique.

Le **mode fédéral** est une innovation technique fondamentale, introduite par la naissance des États-Unis d'Amérique (1787) et confirmée par l'issue de la guerre de Sécession (1861-1865). Il repose sur la juxtaposition de trois ou quatre niveaux d'intégration politique. Comme dans le mode unitaire, les unités définies à chaque niveau – par exemple, la commune, le canton ou l'État et la fédération – sont fixes et distinctes. Mais l'esprit et la lettre de l'organisation sont

radicalement différents, car le pouvoir et la capacité d'agir ne sont pas descendants et ne résultent pas de délégations à partir du centre et du sommet. Le mouvement est exactement inverse, qui va de la base et de la périphérie

vers le sommet et le centre. Le sens est exprimé par le **principe de subsidiarité**, qui stipule que toutes les affaires communes doivent toujours être traitées par le niveau d'intégration le plus bas possible dans la hiérarchie. Seules des contraintes insurmontables autorisent à confier les affaires au niveau supérieur. En principe, le niveau fédéral ne reçoit en charge que la politique extérieure, car, sur la transpolitie, c'est la fédération qui figure comme politique et acteur politique, et qui a le soin de faire respecter les règles du jeu entre les unités constitutives. Même si la distribution des compétences et des pouvoirs est effectuée conformément au principe, il survient toujours des zones d'indécision, propices à des empiétements d'un niveau sur l'autre, si bien que la balance générale entre la centralisation et la décentralisation ne peut jamais être définitivement acquise. Elle fluctue avec les circonstances, dont la plus décisive est l'importance et l'urgence des relations extérieures.

La conciliation entre la décentralisation et l'efficacité recherchée par le mode fédéral exige le respect d'un second principe, le **principe d'immédiateté**. Il stipule que tous les membres de la fédération soient toujours les acteurs immédiats à tous les niveaux dans toutes les affaires concernant ce niveau. Les problèmes de défense, par exemple, sont de la compétence du niveau fédéral. En conséquence, le recrutement, l'organisation militaire, le budget de la défense, la politique extérieure sont confiés à ce niveau et concernent tous les membres de la fédération directement et non par la médiation des cantons ou des États. En Suisse ou aux États-Unis, un soldat est helvétique ou américain et non pas zurichois ou californien. Par contre, les écoles primaires sont gérées à la base dans les communes et sont l'affaire de tous les habitants de la commune. En un mot, chaque individu est personnellement responsable des affaires communes à chaque niveau et jamais par délégation d'un niveau à l'autre. Ce point distingue radicalement la fédération de la **confédération**. Celle-ci est une alliance étroite entre politiques souveraines, qui ne peut agir de son propre mouvement, mais seulement avec le consentement de ses composantes. Ce mode d'organisation ne fonde pas une politique, mais sanctionne une alliance, dont l'efficacité est dans la dépendance de la capacité de blocage et de nuisance de chaque politique constitutive. L'Union européenne n'est pas une fédération et à peine une confédération, ce qui explique son absence et son impuissance sur la scène transpolitique planétaire.

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 5, septembre 2003.

Alfred de Vigny : *Servitude et grandeur militaires* (1835)

Poète, romancier et auteur dramatique français, Alfred de Vigny naît à Loches le 27 mars 1797 dans une famille de la noblesse ancienne. La tourmente révolutionnaire passée, les Vigny s'installent à Paris. À la chute de l'Empire en 1814, il entre avec le grade de sous-lieutenant dans les Compagnies rouges ou Gendarmes du roi. De 1817 à 1822, il connaît donc la vie de garnison, qu'il trouve assez morne, mais il fait aussi ses débuts littéraires en collaborant aux premières revues du romantisme naissant. Il publie quelques textes dans un recueil intitulé *Poèmes antiques et modernes* en 1826. Ces écrits montrent Vigny comme le précurseur de *La Légende des siècles* de Victor Hugo. Dans le courant de la même année, l'auteur se consacre à un roman historique, *Cinq-Mars*, qui rencontre un énorme succès. Séduit par le romantisme britannique et par la poésie de Lord Byron, Vigny contribue à la connaissance de Shakespeare en France en traduisant plusieurs de ses pièces, notamment *Othello*. C'est cet intérêt pour Shakespeare qui le lance dans la carrière dramatique. Après quelques essais, dont une pièce historique, *La Maréchale d'Ancre* (1831), Vigny rencontre le succès avec *Chatterton* (1835).



Alfred de Vigny en uniforme de la Maison du roi (tableau attribué à François-Joseph Kinson)

Dans le domaine de la prose, Vigny abandonne le roman historique pour se consacrer au « roman philosophique », selon sa propre expression, c'est-à-dire à des récits qui seraient l'expression philosophique de sa désillusion. Le premier, *Stello* (1832), aborde la destinée troublée des poètes, le second, *Servitude et grandeur militaires* (1835), évoque le destin souvent fatal des soldats. Dans les deux, l'auteur offre un récit dominé par son amertume et son pessimisme : le lecteur assiste à la mort de toute spiritualité et constate le sort cruel que la société moderne réserve aux êtres dévoués à leur idéal, c'est-à-dire au poète, au soldat et au croyant.

***Servitude et grandeur militaires* transcrit les méditations du poète (Vigny), qui est aussi un noble d'épée, sur le métier militaire dans le monde « moderne », c'est-à-dire, pour ce poète, depuis Napoléon.**

Dans le *Livre I* de *Servitude et grandeur militaires*, Vigny rencontre au cours d'une campagne un vieux militaire qui lui conte une douloureuse histoire. Capitaine d'un *brick* sous le Directoire, il s'est pris d'une vive sympathie pour un jeune déporté et pour sa femme, Laurette. En haute mer, il ouvre, conformément à la consigne reçue, une enveloppe scellée d'un cachet rouge qui contient l'ordre de faire fusiller le jeune homme. Le cœur déchiré, il obéit, puis recueille Laurette.

Vigny décrit la condition militaire avec une humanité profonde et une pitié fraternelle. Il s'élève avec fermeté contre la doctrine formulée par Joseph de Maistre, qui exaltait le guerrier comme l'instrument aveugle et prestigieux d'une mission divine. Il considère la guerre comme un fléau et définit la grandeur par l'abnégation, c'est-à-dire par l'acceptation vaillante de la servitude. Depuis les guerres napoléoniennes, le simple soldat comme l'officier ne sont que des esclaves qui doivent une obéissance passive à une autorité factice. Mais ce renoncement, souvent obtenu au prix de cruels sacrifices, permet à l'homme de sauvegarder sa dignité personnelle. Ainsi se définit une religion de l'honneur. Au cœur de la Restauration, où règne le fatalisme qui succède à la grandeur napoléonienne, cette mystique de l'honneur rend un sens à la vie et atteste l'existence d'une liberté.

Vigny est un homme marqué par son temps : après la période des guerres révolutionnaires et napoléoniennes, la jeunesse n'est plus attirée par une carrière qui n'apporte plus ni fortune ni gloire. Alfred de Vigny dresse un tableau saisissant de l'état d'esprit de l'armée et de ses rapports avec la nation. Le temps du prestige des forces vives du pays, incarnation de la grandeur du pays, est révolu. Doutant d'elle-même, ballottée dans l'incertitude, elle s'accroche à ses traditions et aux structures du passé. Il faudra attendre trois quarts de siècle pour que l'armée française sorte de sa léthargie.

Servitude et grandeur militaires est le dernier ouvrage publié en librairie du vivant de son auteur. Vigny adopte par la suite une attitude de repli stoïque et hautain vis-à-vis des milieux littéraires, ce qui ne l'empêche pas de se porter candidat à l'Académie française entre 1842 et 1844. En 1845, il parvient finalement à être élu. La révolution de 1848 l'enthousiasme d'abord, mais son échec aux élections législatives en Charente lui apporte une nouvelle désillusion. Il se rallie alors à l'Empire. Alfred de Vigny s'éteint le 17 septembre 1863 à Paris. Sa mort est suivie de la publication posthume des *Destinées* (recueil de onze poèmes, dont quatre inédits - 1864), du *Journal d'un poète* (1867) et des *Mémoires inédits* (1958).

Sous la haute direction de monsieur Michel Jarrety, professeur à la Sorbonne

Ran, ou l'histoire d'un chaos annoncé

Akira Kurosawa, réalisateur de l'œuvre *Les Sept Samouraïs*, a toujours été passionné par l'histoire du Japon des XV^e et XVI^e siècles, période marquée par des luttes de pouvoir. Son film *Ran*, souvent traduit « *Chaos* » et titré comme tel lorsqu'il paraît en France en 1985, se révèle être un opéra de trahisons, de violence et de folie.

Ce chef-d'œuvre dévoile un esthétisme saisissant, chaque plan apparaissant comme un tableau – ce mot n'est pas vain puisque Kurosawa a « *storyboardé* »⁽²⁾ les plans en peinture pendant dix ans ! Tourné en extérieur aux abords du mont Fuji, ce film a nécessité la construction de trois châteaux et la présence de deux mille figurants. Si *Ran* s'appuie en premier lieu sur la légende de Motonari Mori, vieux seigneur du Japon féodal, il s'inspire ensuite résolument du *Roi Lear* de Shakespeare. Le réalisateur japonais n'en est d'ailleurs pas à sa première adaptation. Trois autres de ses films ont puisé leurs sources dans la littérature classique occidentale : *L'Idiot* (1951) du roman de Dostoïevski, *Le Château de l'araignée* (1957) reprise de *Macbeth* et *Les Bas-Fonds* (1957) inspirés de l'œuvre de Gorki. Fidèle à son origine théâtrale, la mise en scène de *Ran* reflète celle d'une pièce de théâtre traditionnel japonais, le théâtre nô, utilisant des maquillages très prononcés et présentant un jeu d'acteurs très articulé.

Le scénario relate les derniers jours de Hidetora Ichimonji. Ce seigneur guerrier passa sa vie à la conquête de fiefs voisins jusqu'au jour où, éclairé par un rêve à l'issue d'une chasse, il décide de céder son pouvoir et ses châteaux à ses trois fils. Alors que les deux premiers adhèrent à cette perspective, Saburo, le plus jeune, s'oppose à son père et se voit contraint à l'exil. L'histoire lui donnera cependant raison puisque cette décision va conduire le clan à sa perte, plongeant le vieux seigneur dans le regret, la honte et la folie. Présentant ici l'un de ses thèmes favoris, Kurosawa montre les conséquences engendrées par les décisions arrêtées et de surcroît guerrières. Dans cette perspective, la présence de l'aveugle au bord de la falaise, à la fin de cette œuvre moralisatrice, n'est autre que la métaphore de l'homme face à son histoire.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

2. Consiste à dessiner les plans d'une séquence cinématographique avant un tournage.

Les philosophes arabo-musulmans

Le huit centième anniversaire de la naissance de Djalal ed-Din Rumi est l'occasion de mettre en lumière une pensée philosophique musulmane trop souvent méconnue.

Né en 1207 à Balkh, dans l'actuel Afghanistan, Rumi est considéré comme l'un des plus célèbres penseurs et poètes mystiques de tous les temps. Il a aussi fondé la confrérie des Mewlewis, qui pratiquent la danse des derviches tourneurs. Son célèbre traité, le *Masnawi*, constitue la plus grande exposition mystique dans lequel Rumi discute et offre des pistes de réflexion à des problèmes métaphysiques, religieux, éthiques, mystiques, etc.

Abu'l-Walid Muhammad ibn Rushd de Cordoue, latinisé en Averroès, fut un précurseur notoire dont l'ouverture d'esprit et la modernité déplurent aux autorités musulmanes de l'époque. Elles l'exilèrent comme hérétique et ordonnèrent que ses livres soient brûlés.

L'histoire de ces illustres penseurs démontre que l'islam, comme les autres grandes religions, a fait l'objet de débats antinomiques âpres entre réformisme et obscurantisme. Or, nous sommes dans une période historique ouverte, où l'évolution entre les deux pôles contradictoires structurant l'islam occidental, pôle réformiste et ouvert d'un côté, pôle radical et fermé d'autre part, dépendra autant des choix effectués par les musulmans eux-mêmes que de ceux qu'opéreront les pays d'accueil en matière de politique d'intégration, c'est-à-dire la capacité à la reconnaissance mutuelle des différences culturelles et la participation de tous à l'espace public de la communauté nationale.

Les huit cents ans de Rumi sont l'occasion de souligner le dynamisme de la pensée réformiste islamiste moderne. Nombre de grands philosophes sont d'origine musulmane comme Abdelmajid Charfi, Mohamed Chahrour ou Mohamed Talbi, auxquels il convient d'ajouter également plusieurs islamisants, européens comme Olivier Roy et Francis Rodinson, ou américain comme Marshall G.S. Hodgson⁽²⁾. Néanmoins, l'influence de la pensée critique reste faible, en dépit de la progression de la modernité chez les intellectuels du monde musulman. En Occident, ces débats, internes à la société musulmane, restent ignorés. Les médias ont tendance à focaliser leur attention sur les courants les plus radicaux.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.
2. Abdelmajid Charfi, islamologue tunisien, Mohamed Chahrour, écrivain syrien, Mohamed Talbi, universitaire et islamologue tunisien, Olivier Roy, politologue, directeur de recherche au CNRS, Francis Rodinson, professeur d'histoire, vice-président de l'université de Londres, Marshall G.S. Hodgson (1922-1968), islamologue et historien à l'université de Chicago.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Stendhal, un auteur à la mode !

« Car ce M. Valenod, grand jeune homme, taillé en force, avec un visage coloré et de gros *favoris* noirs, était un de ces êtres grossiers, effrontés et bruyants, qu'en province on appelle de beaux hommes. » (Stendhal, *Le Rouge et le Noir*).

Stendhal publie en 1830 *Le Rouge et le Noir*, roman qui fut inspiré d'un fait divers et qui narre l'ascension sociale d'un jeune homme, avec pour décor la société du XIX^e siècle. Voulant donner un fort ancrage réaliste à son ouvrage, l'auteur fait le choix d'un style et d'un vocabulaire prosaïques.

Ainsi, dans l'extrait cité, Stendhal use du mot « favoris » pour désigner les pattes, c'est-à-dire les poils sur les joues masculines. Ce terme, très à la mode à cette époque, était fort récent puisque attesté seulement depuis 1824. Quel rapport alors entre le terme et la réalité exprimée ?

Il s'agit tout simplement d'une analogie avec son équivalent féminin « favorite ». La favorite, certes très incarnée au sein de tout harem, appartenait aussi au vocabulaire de la coiffure. En effet, depuis 1700, le terme « favorite » désignait, chez les dames de la cour, la touffe de cheveux qui tombait sur la joue. Comme quoi, « favorite » et « favoris », plongés aujourd'hui dans la désuétude la plus profonde, furent longtemps tous deux de mèche !

« Mon signalement porte en anglais : "François de Chateaubriand, officier français à l'armée des émigrés (French officer in the emigrant army), taille de cinq pieds quatre pouces (five feet four inches high), mince (thin shape), *favoris* et cheveux bruns (brown hair and fits)". » Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.